

L'an deux mil dix-sept, le onze du mois de mai à 20 H 30,
le Conseil Municipal de la Commune de PLEVEN dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur BLANCHARD Henri, Maire.

Etaient présents : Henri BLANCHARD, Christian GUILBERT, Sophie AMIOT, Mickaël SEGUIN, Claude BIARD, Christian EON, Estelle HERVE, Gladys GARETTE, Gérard l'HOTELLIER.

Absents excusés : Jacquy GUERIN, Karen VINTGANS, Jean-Yves GUEGUEN, Marine MAZET, Guillaume HAMON, Fabrice DUPRETZ,

Convocation et affichage le : 03/05/2017

Secrétaire de séance : Sophie AMIOT

Conformément à la réglementation le Conseil Municipal a désigné un secrétaire de séance. Madame Sophie AMIOT a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, Monsieur BLANCHARD déclare la séance ouverte.
Monsieur le Maire précise que tous les Conseillers Municipaux présents ont reçu pour lecture le procès-verbal de la séance du 11 avril 2017, en l'absence d'observation le procès-verbal est approuvé.

INFORMATION : COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Concernant les commissions de la communauté d'agglomération les élus suivants sont désignés.

Culture et patrimoine : Sophie AMIOT

Petite enfance – enfance jeunesse : Estelle HERVE GUILLEMOT

Développement économique : Gérard L'HOTELLIER

Sport et équipement : Gladys GARETTE

INFORMATION : LA NAUVINAIS

Compte rendu de la réunion du 3 mai :

Il est bien confirmé que concernant la subvention contrat de territoire, la commune n'aura pour l'acquisition que 50 000 € sur les 100 000 € notifié, l'autre moitié sera versée lorsque des travaux d'aménagement auront été réalisés.

Il faut donc que la commune autofinance 45 000 € de fonds propres pour l'acquisition.

Il est donc décidé de revoir le montage du dossier et l'aspect financier en collaboration avec la fédération de la pêche et la communauté d'agglomération.

La première partie des travaux serait le parking et le cheminement autour du plan d'eau.

Une réunion sera programmée rapidement.

2017-16 ACQUISITION DE JEUX POUR LE CAMPING
--

Madame AMIOT présente des propositions d'achat de jeux pour le terrain de camping,

APRES ETUDE DES POSSIBILITES LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'acquérir des jeux pour 6200 € TTC.

INFORMATION : COMPTE RENDU OFFICE DE TOURSISME

Dossier non reçu à ce jour, donc non présenté.

Rien sur compte rendu réunion ??

La dernière version du logo communal est présentée,

APRES DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,

ENTERINE le logo,

DECIDE d'ajouter le slogan « entre lac et forêt » si le coût n'est pas modifié,

DECIDE de numériser le logo pour un cout de 540 € TTC

DECIDE d'indemniser David BALADE pour la confection du logo (300 €)

Dans un même temps, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de Mr BRAULT pour la confection d'un site internet pour un montant de 2 100 € TTC avec un paiement en 2 fois, (1050 € versé à la commande).

QUESTIONS DIVERSES

Aménagement du bourg

Il y a du retard d'environ 4 semaines dans les travaux. Les travaux recommenceront le 5 juin pour 3 semaines. L'entreprise va faire un mot pour les riverains.

Terrain derrière les appartements du 1 rue François Mitterrand

La maison située au 3 rue François Mitterrand serait vendue et les acquéreurs souhaiteraient acheter le terrain, environ 80 m². Le conseil est d'accord pour vendre, mais souhaite une négociation avec l'acquéreur.

Syndicat d'eau des Frémur (2017-18)

Le Maire rappelle qu'au cours de la séance du 23 février 2016, il a présenté le projet de fusion des Syndicats d'eau potable compte tenu du nouveau contexte créé par la Loi NOTRe qui a conduit à la création dans le département des Côtes d'Armor de Communautés de Communes ou d'agglomérations de très grande taille. Il indique qu'au 1er Janvier 2018, ces collectivités auront repris la compétence « eau potable ».

Il souligne les spécificités du fonctionnement en matière d'eau potable :

- Structure technique de production et de distribution qui dépasse souvent la géographie communale.
- Ressources en eau principale très regroupées dans l'Est du département :
 - Syndicat Mixte de l'Arguenon Penthièvre (SMAP) d'une part alimenté par le barrage de l'Arguenon.
 - secteur « Dinan - Evran » avec des ressources propres d'autre part.

Différence marquée de situation entre zones urbaines, rurales et côtières (état des canalisations, besoins en investissements, pointes de consommation)

- Nécessité d'une gestion locale aussi bien technique, qu'administrative capable d'assurer une relation de qualité avec les abonnés et une gestion technique adaptée aux besoins réels de terrain.

Il rappelle qu'au cours de cette séance du 23 février 2016, le conseil municipal a :

EMIS UN AVIS FAVORABLE à la création, autour du Syndicat du Frémur, d'un syndicat d'eau dans le Nord Est du département garant d'un pôle de gestion technique de proximité

SOLLICITÉ Monsieur le Préfet pour intégrer cette démarche dans le futur schéma départemental de coopération intercommunale.

Par courrier du 8 mars 2017, Monsieur Loïc LEMOINE, Président du nouveau Syndicat d'Eau des Frémur souhaite connaître la décision définitive du conseil municipal de Plancoët au regard de son éventuelle adhésion à ce Syndicat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au SYNDICAT D'EAU DES FREMUR avec effet au 1er janvier 2018

AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cette adhésion.

La dernière version du logo communal est présentée.

Fonds de solidarité au logement (FSL) 2017 (2017-19)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que lors de la session du 22 juin 2015, l'assemblée départementale a confirmé sa volonté de poursuivre son action en faveur de tous les territoires des Côtes d'Armor et de maintenir le niveau d'investissement élevé afin de contribuer à leur développement économique et social.

Le département a ainsi décidé d'engager une nouvelle génération de contrats sur la période 2016-2020.

Dans le cadre de ces contrats de territoires, quatre contreparties sont attendues des territoires :

1. Une participation de l'EPCI et des communes à l'effort de solidarité sociale sur le territoire
2. L'abondement annuel du territoire au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) sur la base de 0.50 € par habitant (population DGF)
3. L'implication des territoires au développement de l'approvisionnement local pour la restauration collective
4. La contribution au portail Dat'Armor (Open Data) pour tous les EPCI et les communes > 3 500 habitants par la fourniture de jeux de données informatique.

Pour ce qui concerne l'abondement annuel au FSL, le conseil communautaire a acté que cette contribution relevait des communes.

Le Maire rappelle que le dispositif du FSL vise concrètement à permettre l'accession et le maintien des ménages dans un logement autonome. Il permet également d'intervenir auprès des locataires et des propriétaires occupants afin de les aider à régler des factures d'eau ou énergie et ainsi d'éviter des coupures en approvisionnement.

La contribution pour la commune de PLEVEN, s'élève à : $0.50 \text{ €} \times 614 \text{ (pop DGF 2016)} = 307 \text{ €}$

Le Maire propose aux conseillers municipaux d'attribuer une subvention de 307 € au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de 2017.

APRES DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer une subvention de 307 € au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2017.

Supérette

Le Conseil Municipal donne l'autorisation de poursuivre les démarches avec Morgan ALLORY concernant le projet d'extension de la supérette.

La séance est levée à 20 h 25
Le Maire, Président de séance
Henri BLANCHARD

Le secrétaire de séance
Sophie AMIOT

Les membres du Conseil Municipal

GUILBERT Christian	
SEGUIN Mickaël	
GUERIN Jacquy	Absent
VINTGANS Karen	Absente
GUEGUEN Jean-Yves	Absent
BIARD Claude	
EON Christian	
HERVE GUILLEMOT Estelle	
GARETTE Gladys	
MAZET Marine	Absente
HAMON Guillaume	Absent
DUPRETZ Fabrice	Absent
L'HOTELLIER Gérard	